



**PROCES VERBAL DE CARENCE DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 20 JUIN 2022**

Par une convocation en date du 10 juin 2022, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO a été réuni en séance publique ordinaire le 20 juin 2022 à 18H, à LEGUEVIN 31490, sous la présidence de François NAPOLI Président.

➤ **Assistaient à la réunion :**

Étaient présents :

DELEGUES TITULAIRES		
Nom	Prénom	Intercommunalité
CARDEILHAC-PUGENS	Etienne	Communauté de Communes de la Save au Touch
NAPOLI	François	Communauté de Communes Hauts Tolosans

QUORUM NON ATTEINT :

- Conformément aux articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté, après avoir procédé à l'appel nominal des membres, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir soit :

2 Délégués titulaires sur le nombre total en exercice.
(et aucun Délégué suppléant en remplacement des délégués titulaires momentanément absents)

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, le Conseil Syndical sera à nouveau convoqué, à trois jours d'intervalle au moins, soit pour une séance reportée le 28 juin 2022. A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 18H15.

**Fait à Escalquens,
Le 21 juin 2022**

**François NAPOLI
Le Président**